

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que la réponse que le ministre des Transports a donnée il y a un instant indique que le gouvernement était fort préoccupé de l'interruption de ce service, et qu'il a signifié à la compagnie la nécessité d'utiliser le nombre de navires supplémentaires que le ministre a indiqué, ce qu'elle a fait, et de rassembler tous ceux dont elle pouvait disposer.

Mais pour ce qui est de la question constitutionnelle, je suis certain que le député se rend compte que les gens sont libres de travailler ou de ne pas travailler et que cela s'applique même aux Terre-Neuviens. Lorsque la compagnie et le Canadien National ont conclu un accord avec les chefs syndicaux comme quoi ce service ne pouvait pas être interrompu, c'était un résultat sur lequel le gouvernement avait insisté et qu'il avait obtenu. Certains habitants des Maritimes ont refusé de se conformer à l'entente conclue par leurs chefs syndicaux, donc le député devrait s'en prendre à ses concitoyens de Terre-Neuve et des Maritimes qui ont refusé d'assurer ce service que le gouvernement avait réussi à organiser.

M. McGrath: Étant donné que dans cette affaire les responsabilités constitutionnelles du gouvernement l'emportent sur tout autre...

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: ... et vu que ce service constitue un moyen de communication vital entre Terre-Neuve et le reste du Canada, et dont l'interruption entraîne des pénuries d'aliments et toutes sortes d'autres problèmes, si le gouvernement a l'intention de retirer ce service important au CN pour en assurer directement l'exploitation?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député se souviendra que le ministre lui-même a signalé que c'était là une des éventualités qu'il envisageait, mais il doit se rendre compte que, si nous agissons ainsi, il nous faudra du personnel pour faire fonctionner ces traversiers et si la population locale refuse de le faire, peut-être à l'encontre du désir ou même de l'avantage des autres habitants de l'île et de ceux des Maritimes...

Une voix: Blâmez les travailleurs.

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je ne blâme pas les travailleurs.

M. Marchand (Langelier): Qui a arrêté le fonctionnement des traversiers?

M. Trudeau: Je voudrais que le député qui m'a interrompu se rende compte que le gouvernement a pris toutes les dispositions possibles pour maintenir ce service et qu'il n'y a pas mis fin. Ce sont les ouvriers de cette localité qui ont interrompu le service.

M. l'Orateur: Le député de High Park-Humber Valley a la parole.

M. Lundrigan: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député de High Park-Humber Valley. Le député de Gander-Twillingate pose la question de privilège.

M. Lundrigan: Je n'aime pas accaparer le temps de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne nous reste que cinq minutes avant la fin de la période des questions.

M. Lundrigan: Votre Honneur, personne n'aime faire perdre son temps à la Chambre, mais aujourd'hui le premier ministre nous a donné de mauvais renseignements, sans le vouloir j'en suis sûr, en ce qui concerne les cheminots du CN sur la côte est. Les quelques bribes de renseignements que lui a refilé son cabinet sont en partie faux, même s'ils sont exacts en ce qui concerne les bacs qui transportent des voyageurs. Les cheminots et le gouvernement n'ont jamais conclu d'accord pour que les denrées et les marchandises soient transportées pendant la grève. Aujourd'hui, le premier ministre a donné l'impression que le gouvernement avait conclu un accord avec les employés du CN pour transporter les denrées et autres marchandises jusqu'à l'île. Il a également donné l'impression que c'était les cheminots qui n'étaient pas d'accord sur ce point. C'est le CN qui a incité les cheminots à interrompre le service de transport des voyageurs.

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut-il bien reprendre son siège. La parole est au député de High Park-Humber Valley.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, je me rends compte que le premier ministre a du répondre à des questions difficiles. Je vais maintenant lui en poser une très facile s'il le veut bien.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Gleave: La question de privilège, monsieur l'Orateur. Une grande partie de cette période des questions a été consacrée à des rappels au Règlement et à des questions de privilège. Ma question de privilège, c'est que de ce côté-ci de la Chambre nous n'avons pas pu prendre la parole pour poser au gouvernement des questions que nous jugeons importantes et cela à cause du comportement des députés à ma droite.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La parole est au député de High Park-Humber Valley.

* * *

● (1520)

LA RADIODIFFUSION

LE REPORTAGE TÉLÉVISÉ DES JEUX OLYMPIQUES—LES AVANTAGES DE L'OFFRE DE CTV—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, cette fois j'espère pouvoir terminer ma question au premier ministre et obtenir une réponse. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement est prêt à réexaminer l'offre de la chaîne CTV de participer à la télédiffusion des Jeux olympiques de 1976 en utilisant son matériel, ses installations et son personnel et à accepter son offre d'achat des droits de télévision, réduisant ainsi le coût global de millions de dollars?